



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE ALLAN**

Arrêté temporaire n° 2024-097

**Portant réglementation de la circulation et du
stationnement
RUE DE LA BISE, RUE DE L'EGLISE et RUE DE LA CURE
(ALLAN)**

Monsieur Yves COURBIS, Maire de la commune d'Allan,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison du vide grenier organisé par l'association APEL chabrilan st jean baptiste RUE DE LA BISE, RUE DE L'EGLISE et RUE DE LA CURE (ALLAN) le 28/04/2024, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Le 28/04/2024 de 7h00 à 18h00, RUE DE LA BISE, RUE DE L'EGLISE et RUE DE LA CURE (ALLAN),

- la circulation de tous les véhicules est interdite ;
- le stationnement de tous les véhicules est interdit. Par dérogation, cette mesure ne s'applique pas aux véhicules de chantier.
- un dispositif de respect des mesures vigipirate sera mis en oeuvre

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

service technique MAIRIE ALLAN
ALLEE DU FOYER RURAL

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

Monsieur le Maire de la commune de ALLAN et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°5

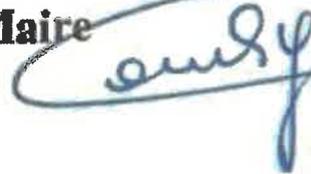
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE ALLAN, le 04/04/2024

Monsieur Yves COURBIS, Maire de la commune d'Allan

Yves COURBIS,

Maire

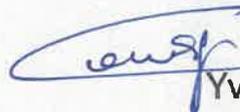


Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21 /02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.



DEMANDE DE RESERVATION D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL

(sauf particuliers)

<p>Afin que votre demande soit traitée dans les meilleurs délais, merci de remplir ce formulaire précisément et de le transmettre à la Mairie</p> <p>15 jours minimum avant la manifestation.</p>	<p style="text-align: right;">Cadre réservé à la Mairie</p> <p>Date de réception : ..28/03/24.....</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accordé <input type="checkbox"/> Refusé, motif :</p> <p style="text-align: center;">  Signature Le Maire, Yves COURBIS </p> 
--	---

Nom de l'association : AMEL Chabuilan St Jean Baptiste site d'Allan

Personne à contacter : Sabine Ravel

Adresse : 827, chemin des rideaux 07400 Roc Hemaune

Téléphone, email : 06.70.30.61.38 - sabine_ravel@hotmail

Nature de la manifestation : ride grenier

Date exacte de la manifestation : 28.10.41.20.24 Horaires : 17h00

Dates étendues aux besoins de préparation : 28.10.41.20.24 Horaires : 18h00

Nombre de personnes prévues : 100

Planning détaillé :
6h → 7h30 préparation 8h00 → 8h30 ouverture du ride grenier
jusqu'à 15h00 15h30 → 18h00 emballage

Affichage sur le panneau lumineux : Oui (formulaire à remplir en mairie) Non

Manifestation ouverte au public Manifestation ouverte aux adhérents uniquement

LIEU(X) DE LA MANIFESTATION

<input type="checkbox"/> Espace d'Animation	<input type="checkbox"/> Auvent Vestiaires Sportifs
<input type="checkbox"/> Théâtre de Verdure	<input type="checkbox"/> Salle au rez-de-chaussée de la Mairie
<input type="checkbox"/> Le Temple	<input type="checkbox"/> Autre(s) : <u>école Trinité Chabuilan St Jean Baptiste</u>
<input type="checkbox"/> Le Vieux Village	
<input type="checkbox"/> Le Cabanon	

BESOINS MATERIELS (merci de préciser le nombre désiré) :

<input checked="" type="checkbox"/> Tables (20 maxi) : .. <u>10</u>	<input type="checkbox"/> Grille d'exposition :
<input checked="" type="checkbox"/> Chaises (100 maxi) : .. <u>20</u>	<input type="checkbox"/> Garde-corps de la scène
<input type="checkbox"/> Barrières de police :	<input type="checkbox"/> Autre(s).....
<input checked="" type="checkbox"/> Demande arrêté de circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Débit de boisson (déclaration à faire en mairie)
<input type="checkbox"/> Eclairage (guirlande)	

Date de la demande :
28/03/2024

Signature du demandeur :


DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : *Ravel Sabine*
Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : *Barnatier Romain*
N° SIRET :
Adresse : n° *Le village* Voie :
Complément d'adresse :
Code postal : Localité : *Allan*
Téléphone (fixe ou portable) : *06.70.36.61.38*

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : *Dans les rue autour de l'école Privée d'Allan*

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : *28.04.2024* Date de fin de la vente : *28.04.2024*

Durée de la vente (en jours) : *1 jours*

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) *Ravel Sabine*, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : *28.03.2024*

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

N° d'enregistrement :

Observations :

*Bonjour accord, dans le respect des
procédurs de sécurité
notamment plan Vigipirate*

